



# Présentation Démarches-simplifiées

Octobre 2023





# Introduction



### Présentation

demarches-simplifiees.fr

Effectuer
une démarche
administrative
en ligne



Date de naissance: 2015

Date passage à l'âge adulte : 1 mars 2018

Vous souhaitez effectuer une demande auprès d'une administration ?

Réalisez vos demandes en toute simplicité et retrouvez vos dossiers en ligne

Voir les démarches disponibles

Se connecter

Qu'est ce donc ? une application développée par l'Etat

Que fait-elle ?: Elle propose un service en ligne afin de créer des téléservices en quelques minutes et d gérer les demandes des usagers sur toute la durée de vie d'un dossier (saisie, instruction, décision)

Caractéristiques : Application Open source, déployée (On primise) par plusieurs organismes ou services publics (Ministères des Armées, Santé, Gouv. Polynésien, Adullact...)



### Notre équipe





#### Créée en 2016, notre équipe de choc regroupe toutes les compétences attendues!



Philippe Vrignaud Intrapreneur



Rédouane Bouchane Chargé des relations institutionnelles



Camilya Dellali Chargée de développement



Bouchra Lazaar Chargée de développement



Simon Lehericey Développeur/Ops



Paul Chavard Développeur



Christophe Robillard Animateur Communauté



Sébastien Carceles Développeur



Eric Leroy-Terquem Developpeur



Nicolas LAURENTI Ops



Julie SALHA Design / Accessibilité



Olivier MARCELLIN UX Designer



Lisa DURAN Développeuse



Martin Fourcade Développeur



Colin Darie Développeur



Kara Diaby Développeur



Bastien Ogier Ops



## Démarches simplifiées: solution open source récompensée le 9 novembre 2021







• Prix spécial du jury: Le prix spécial du jury 2021 est décerné à la <u>DINUM</u> (Direction Interministérielle du Numérique) pour avoir poussé <u>Démarches Simplifiées</u>, qui au delà d'une solution 100 % open source de dématérialisation des démarches, offre une approche différente de la relation usager/agent. Véritable plateforme de standardisation et partage développée de façon collaborative, DS est utilisable potentiellement par 70 millions de français, et offre davantage de responsabilité aux agents publics en leur donnant la main sur leur environnement de travail et la possibilité d'enrichir l'outil.





# Pourquoi démarches-simplifiées



### La dématérialisation des démarches est un chantier devant nous



Seulement 30% des démarches administratives\* de l'Etat en France sont accessibles en ligne

• Moins de 15% sont dématérialisée et interactives

# 80% des démarches ont une volumétrie inférieure à 10 000 dossiers par an

- 75% des démarches ne font pas l'objet de système d'information de traitement (backoffice)
- Des besoins de réactivité, d'urgence, d'adaptabilité

# La France: 21 ème sur 27 pour le préremplissage des données en ligne

L'ennemi de la dématérialisation: le mail et la boite fonctionnelle ou personnelle de l'agent









# Le cadre juridique de la dématérialisation





Articles du CRPA: Code des Relations entre le Public et l'Administration

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000031366350

#### Point 1 : Faciliter le droit à la saisine par voie électronique Article L112-8

• Toute personne, dès lors qu'elle s'est identifiée préalablement auprès d'une administration, peut, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, adresser à celle-ci, par voie électronique, une demande, une déclaration, un document ou une information, ou lui répondre par la même voie.

## Point 2 : Le passage par un téléservice peut être déployé en sus et place de la saisine par mail .... Article L112-9

- L'administration met en place un ou plusieurs téléservices, dans le respect des dispositions de <u>loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 r</u>elative à l'informatique et aux libertés et des règles de sécurité et d'interopérabilité prévues aux chapitres IV et V de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives.
- Lorsqu'elle met en place un ou plusieurs téléservices, l'administration rend accessibles leurs modalités d'utilisation, notamment les modes de communication possibles. <u>Ces modalités s'imposent au public.</u>
   Lorsqu'elle a mis en place un téléservice réservé à l'accomplissement de certaines démarches administratives, une administration n'est régulièrement saisie par voie électronique que par l'usage de ce téléservice.







#### Point 3: L'identification d'un usager dans le cadre d'un téléservice est facilitée:

- Article R112-9-1 Créé par <u>Décret n°2016-1411 du 20 octobre 2016 art. 1</u>
- Pour une entreprise, son numéro d'inscription au répertoire des entreprises et de leurs établissements, s'il s'agit d'une association, son numéro d'inscription au répertoire national des associations et, dans les autres cas, ses nom et prénom et ses adresses postale et électronique »

### Point 4 : Formuler une décision par le biais d'un téléservice est légal

•L212-2: Sont dispensés de la signature de leur auteur, dès lors qu'ils comportent ses prénom, nom et qualité ainsi que la mention du service auquel celui-ci appartient, les actes suivants :

•Les décisions administratives qui sont notifiées au public par l'intermédiaire d'un téléservice conforme à l'article L. 112-9 et aux articles 9 à 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 200 celative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ainsi que les actes préparatoires à ces décisions ;







## <u>Point 5 : Tout peut (doit) etre mis en oeuvre pour ne plus demander d'informations déjà connues des administrations:</u>

<u>Article L114-8 - Code des relations entre le public et l'administration - Légifrance</u>

Les administrations échangent entre elles toutes les informations ou données strictement nécessaires pour traiter une demande présentée par le public ou une déclaration transmise par celui-ci en application d'un texte législatif ou réglementaire. Les administrations destinataires de ces informations ou données ne peuvent se voir opposer le secret professionnel dès lors qu'elles sont, dans le cadre de leurs missions légales, habilitées à connaître des informations ou des données ainsi échangées. [...]

(code des relations entre le public et l'administration)

















Décision du Conseil D'état du 3 juin rappel des principes sur le recours une obligation de passage par une démarches en ligne

- « Contrairement à ce qui est soutenu, ni les principes d'égalité devant la loi, d'égalité devant le service public et de continuité du service public, ni le droit à la compensation du handicap énoncé par l'article L. 114-1-1 du code de l'action sociale et des familles, ni le principe de non-discrimination reconnu par l'article 14 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ni, en tout état de cause, les autres droits garantis par la même convention, l'article 9 de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ou la loi du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations ne font obstacle, par principe, à ce que soit rendu obligatoire le recours à un téléservice pour accomplir une démarche administrative, et notamment pour demander la délivrance d'une autorisation. »
- Toutefois, le pouvoir réglementaire ne saurait édicter une telle obligation qu'à la condition de permettre l'accès normal des usagers au service public et de garantir aux personnes concernées l'exercice effectif de leurs droits.





### La reconnaissance de la capacité d'action des Préfets



## Décision du Conseil D'état du 3 juin rappelle des principes sur le recours à la dématérialisation

"En ce qui concerne la question de savoir si les préfets peuvent, sans y être habilités par un texte législatif ou règlementaire, créer un téléservice destiné à la prise de rendez-vous et au dépôt de pièces en vue de la présentation d'une demande, et s'ils peuvent rendre obligatoire son usage :

Il appartient aux préfets, comme à tout chef de service, de prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement de l'administration placée sous leur autorité. Ils peuvent ainsi prendre des dispositions relatives au dépôt des demandes qui leur sont adressées, dans la mesure où l'exige l'intérêt du service, dans le respect des règles ou principes supérieurs et dans la mesure où de telles règles n'y ont pas pourvu. Il en résulte que, sauf dispositions spéciales, les préfets peuvent créer des téléservices pour l'accomplissement de tout ou partie des démarches administratives des usagers. »

### DS est donc adapté autant pour les démarches externes, qu'internes









# Quelques chiffres



### Rappel en quelques chiffres des usages de DS



**9,6 millions** dossiers (2,8 millions en 2021, 2,6 millions sur 2022 – fin octobre)

**5,5** millions de comptes usagers

**30 000** démarches publiées ou en cours de dématérialisation (4600 en 2021 et 4650 sur 10 mois en 2022)

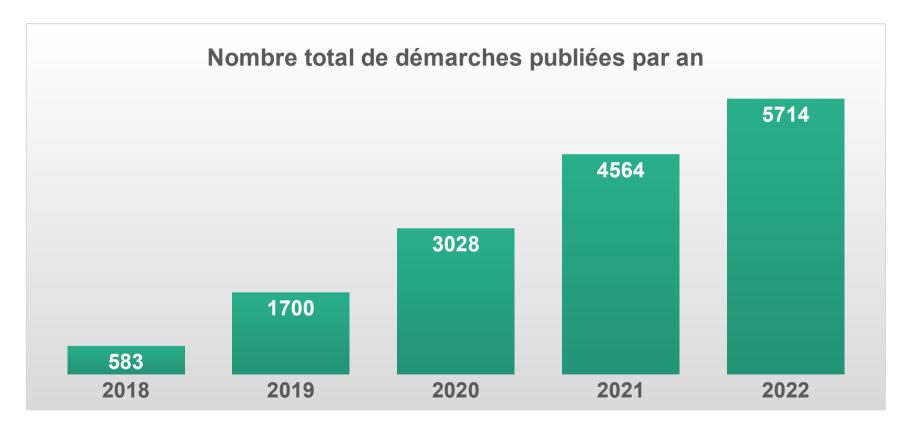
90 000 agents impliqués

**1000** administrations partenaires













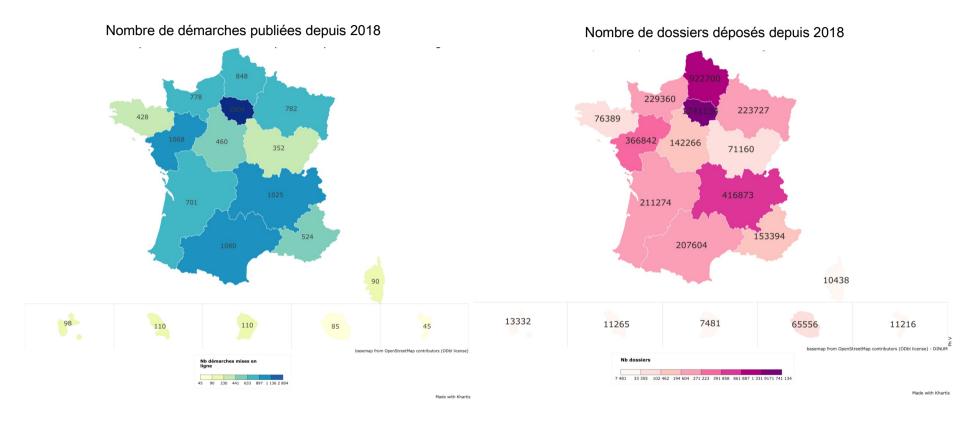






### Démarches simplifiées en Région







### Exemples de démarches et projets 2023



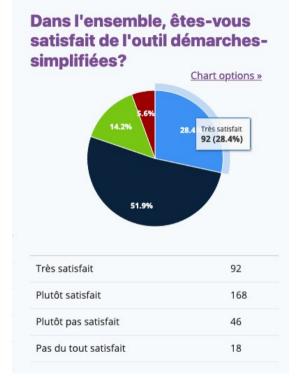
#### Réalisés en 2022 Prévus en 2023







# Résultats de notre enquête de satisfaction 2022



**Sur 324** répondants, plus de 80% sont satisfaits

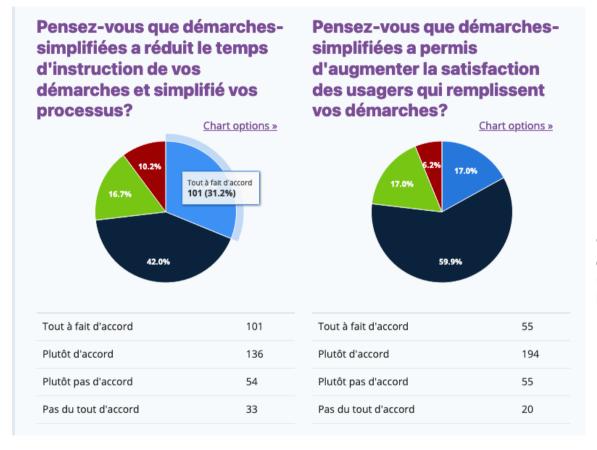


Simplicité de l'outil: 88,6 %



## Résultats de notre enquête de satisfaction 2022

Gain de temps et simplification de l'instruction des dossiers: 73,2%



77% des agents considèrent que les usagers sont satifaits de l'utilisation de DS











#### En 2021;

### l'application « open-source » démarches-simplifiées est déployée par :



demarches-simplifiees.fr

DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DU NUMÉRIQUE

demarches-simplifiees.fr en chiffres

5 042 administrations partenaires

4 918 277

dossiers déposés

**MINISTÈRES** Dématérialisation des Démarches Sociales SOCIAUX Liberté Égalité Fraternité

w. . MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Dématérialisation des Démarches Sociales en chiffres

31

6 9 4 4

administrations partenaires

**5** 

Liberté Egalité Fraternité

MINISTÈRE DES ARMÉES

dossiers déposés



**MES-DĒMARCHES.GOV.PF** 

"Mes-Démarches" en chiffres

82

157 193

administrations partenaires

dossiers déposés

Présidence Polynésie française demarches-simplifiees.intradef.gouv.fr

100 M MINISTÈRE **DES ARMÉES** Égalité Fraternité

Dématérialisation des Démarches Sociales en chiffres

660

117

administrations partenaires

268

déposés





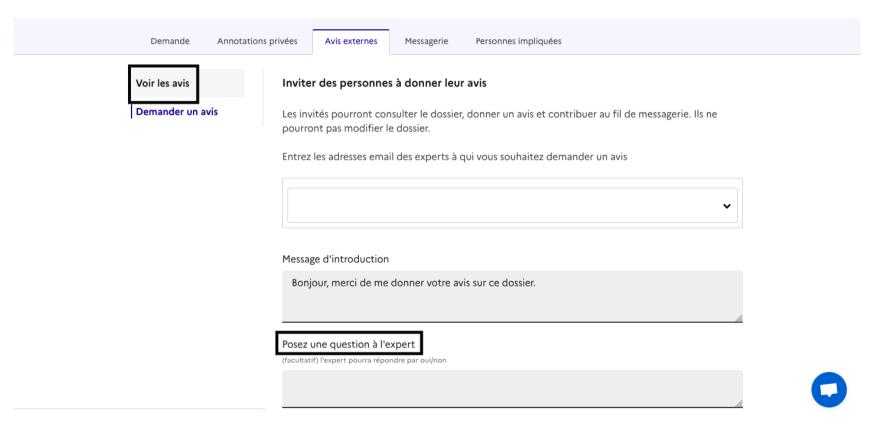


# Les nouvelles fonctionnalités









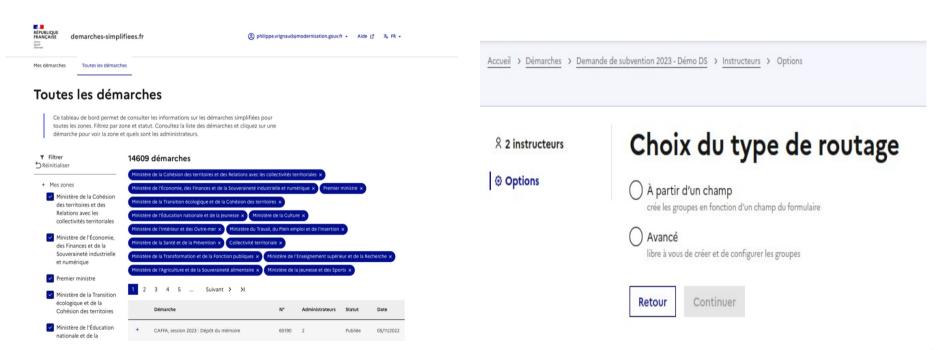


# Les évolutions récentes: l'interface « toutes les démarches » et la refonte du routage !



#### Vue globale sur les démarches existantes

#### Le nouveau système de routage





### Les principales évolutions



En plus de travaux de sécurisation et d'amélioration continue, les évolutions réalisées

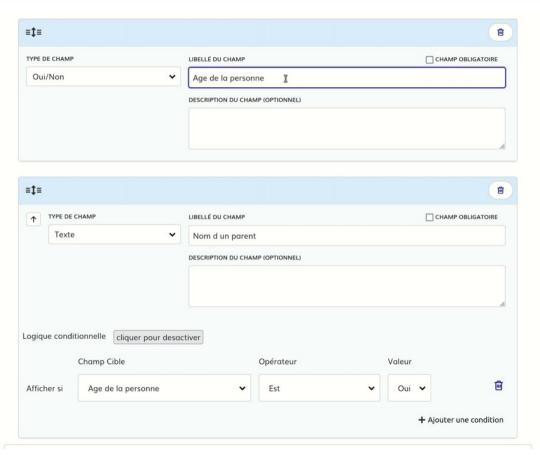




### Les évolutions récentes : Le conditionnel



Il permet de faire apparaître un champ en fonction de la valeur d'un ou plusieurs champs situés au dessus de lui dans le formulaire





# Le conditionnel: Exemple du dossier unique de demande de subventions, toute type d'organisme

Précision

1. Identité du demandeur

#### Formulaire de demande

ous êtes *	Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre structure : dénomination, sigle, adresse du siège social, statut, nombre de salariés le cas échéant, numéro SIREN, numéro RNA le cas échéant. Ces informations seront jointes automatiquement à votre dossier.
<ul> <li>Une association</li> <li>Une personne physique</li> <li>Un établissement public / service de l'État</li> <li>Un organisme privé</li> <li>Une collectivité territoriale</li> </ul>	Numéro du récépissé en préfecture Le cas échéant, si vous n'avez pas encore de RNA.
	L'association est-elle située dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ?*
Cas un: « association »	L'adresse de correspondance est *  O L'adresse du siège social  O Une autre adresse
	Adresse de correspondance *
Cas un: « association »	○ L'adresse du siège social ● Une autre adresse



# Le conditionnel: Exemple du dossier unique de demande de subvention, toute nature d'organisme



### Formulaire de demande

Vous êtes *	
<ul> <li>○ Une association</li> <li>○ Une personne physique</li> <li>○ Un établissement public / service de l'État</li> </ul>	
<ul> <li>Un organisme privé</li> <li>Une collectivité territoriale</li> <li>Identité du demandeur</li> </ul>	
	Précision
Cas deux: Un organisme privé	Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre structure : dénomination, sigle, adresse du siège social, statut, nombre de salariés le cas échéant, numéro SIREN, numéro RNA le cas échéant. Ces informations seront jointes automatiquement à votre dossier.
	L'adresse de correspondance est *
	O L'adresse du siège social  O Une autre adresse





### **Démarches Simplifiées**

#### Les orientations 2023

#### Interconnexion avec les outils tiers

Outils de gestion, RPA, Chorus, VITAM...

#### Amélioration des interfaces USAGER

- RGAA
- Multiples dossiers
- Design

#### Productivité des instructeurs

Traitement multiple

#### Qualité des démarches

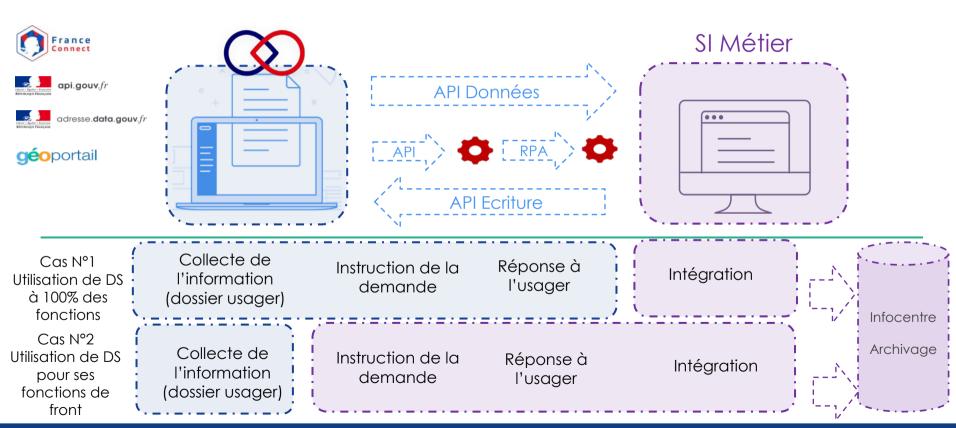
• Aides en ligne à la création de formulaires accessibles...







### Pour les acteurs publics, les outils d'interopérabilité sont simplifiées







### Dématérialiser avec DS, ce sont :

### 2 natures de gains

Gains résultant de l'utilisation d'une solution de dématérialisation sous la forme d'une plateforme de services mutualisée

- Pas d'investissement
- Pas de frais d'installation
- Pas de licence
- Pas de coût d'exploitation
- Pas de coût de support (sauf support métier)
- Pas de coût de personnalisation de l'outil
- Pas de maintenance
- Pas de cahier des charges
- Peu de formation

Gains résultant de la dématérialisation des démarches pour les services et les usagers

- Réduction du papier
- Réduction des échanges par mails
- Gains de temps pour les usagers
- Réduction des temps pour obtenir des dossiers complets
- Réduction des délais de traitement
- Réduction des courriers postaux
- Rapidité de mise en place
- Suivi des dossiers en continue pour l'usager



### L'animation du réseau



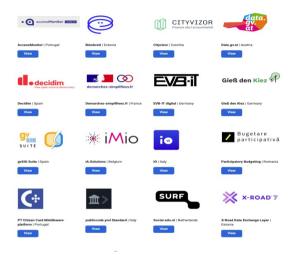
- Webinaire mensuel
- News letter à chaque nouvelle fonctionnalité
- Accompagnement des utilisateurs de DS (administrateurs, instructeurs)
- Élaboration d'un guide de la dématérialisation réussie via DS
- Support





### **VOTEZ DS!**





C'est fait! Nous sommes dans la liste de 23 projets retenus par la Commission européenne pour le OSOR Community Award 2023! Nous avons besoin de votre aide pour soutenir DS, votez DS via le lien suivant :

https://joinup.ec.europa.eu/collection/open-source-observatory-osor/osor-community-award-2023-voting#vote







Ressources open sources sur: <a href="https://github.com/betagouv/demarches-simplifiees.fr">https://github.com/betagouv/demarches-simplifiees.fr</a>

Documentation: <a href="https://doc.demarches-simplifiees.fr">https://doc.demarches-simplifiees.fr</a>

Ressources vidéo: <a href="https://doc.demarches-simplifiees.frs">https://doc.demarches-simplifiees.frs</a>

S'enregistrer:

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-inscription-a-demarches-simplifiees

Attentes des usagers : https://demarches-simplifiees.featureupvote.com





## Restons en contact!

contact@demarches-simplifiees.fr

N'attendez plus, contactez-nous pour plus d'informations!

→ https://calendly.com/demarches-simplifiees

